



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 24 août 2017
3003 Berne-Wabern, le 22 août 2017

Le mois de juillet 2017 en un coup d'œil

	Juillet 2017	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'040'496	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	1'134	30'971	26'660
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'900	54'039	53'250
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'065	12'934	13'150
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	640	4'127	4'445
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	618	4'529	4'405
Dérogations aux conditions générales d'admission	277	1'968	1'937
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'689	24'799	22'911
Naturalisation	3'506	22'355	24'218

Table des matières

1.	Population étrangère au 31.07.2017	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	4
2.2.	Emigration (sorties)	5
2.3.	Solde migratoire	6
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	7
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	21
9.	Définitions	22

1. Population étrangère au 31.07.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %
Total	2'012'333	2'040'496	1.4
UE-28/AELE	1'378'335	1'396'925	1.3
UE-17	1'247'902	1'256'873	0.7
UE-8	77'504	83'714	8.0
UE-2	19'686	23'538	19.6
Croatie	29'332	28'825	-1.7
Ressortissants d'Etats tiers	633'998	643'571	1.5

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'040'496	100.0	28'163	1.4
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'474	1.2	-1'412	-5.5
Autorisations de séjour	690'930	33.9	7'385	1.1
Autorisations d'établissement	1'325'092	64.9	22'190	1.7

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %
Total	55'539	57'282	3.1
UE-28/AELE	45'740	47'086	2.9
UE-17	32'826	33'068	0.7
UE-8	10'096	10'424	3.2
UE-2	2'504	3'132	25.1
Croatie	258	404	56.6
Ressortissants d'Etats tiers	9'799	10'196	4.1

Source : SYMIC

- En juillet 2017, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En juillet 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.2% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.8% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	10'886	10'757	-1.2	78'785	74'587	-5.3
UE-28/AELE	7'863	7'352	-6.5	55'511	51'386	-7.4
UE-17	6'311	5'975	-5.3	45'659	41'379	-9.4
UE-8	1'012	1'032	2.0	7'265	6'607	-9.1
UE-2	464	280	-39.7	2'137	2'947	37.9
Croatie	39	48	23.1	274	299	9.1
Ressortissants Etats tiers	3'023	3'405	12.6	23'274	23'201	-0.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	8'146	9'007	10.6	60'693	61'969	2.1
UE-28/AELE	6'845	7'654	11.8	49'396	50'405	2.0
UE-17	4'863	5'357	10.2	35'080	35'987	2.6
UE-8	1'530	1'649	7.8	10'464	10'747	2.7
UE-2	408	587	43.9	3'525	3'144	-10.8
Croatie	37	55	48.6	258	445	72.5
Ressortissants Etats tiers	1'301	1'353	4.0	11'297	11'564	2.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	8'274	7'973	-3.6	58'461	54'915	-6.1
UE-28/AELE	6'167	5'659	-8.2	42'471	39'190	-7.7
Ressortissants Etats tiers	2'107	2'314	9.8	15'990	15'725	-1.7

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à juillet 2017: 6'097 (population étrangère résidente permanente) ; 2'603 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	8'498	9'135	7.5	44'746	44'546	-0.4
UE-28/AELE	6'118	6'782	10.9	32'848	34'004	3.5
UE-17	5'549	5'966	7.5	29'143	29'728	2.0
UE-8	386	590	52.8	2'722	3'164	16.2
UE-2	101	138	36.6	606	698	15.2
Croatie	29	52	79.3	193	260	34.7
Ressortissants Etats tiers	2'380	2'353	-1.1	11'898	10'542	-11.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	4'273	4'316	1.0	36'833	35'693	-3.1
UE-28/AELE	3'166	3'102	-2.0	30'406	29'204	-4.0
UE-17	2'284	2'199	-3.7	22'168	21'484	-3.1
UE-8	660	671	1.7	6'103	6'000	-1.7
UE-2	185	205	10.8	1'975	1'554	-21.3
Croatie	17	14	-17.6	69	87	26.1
Ressortissants Etats tiers	1'107	1'214	9.7	6'427	6'489	1.0

Source : SYMIC

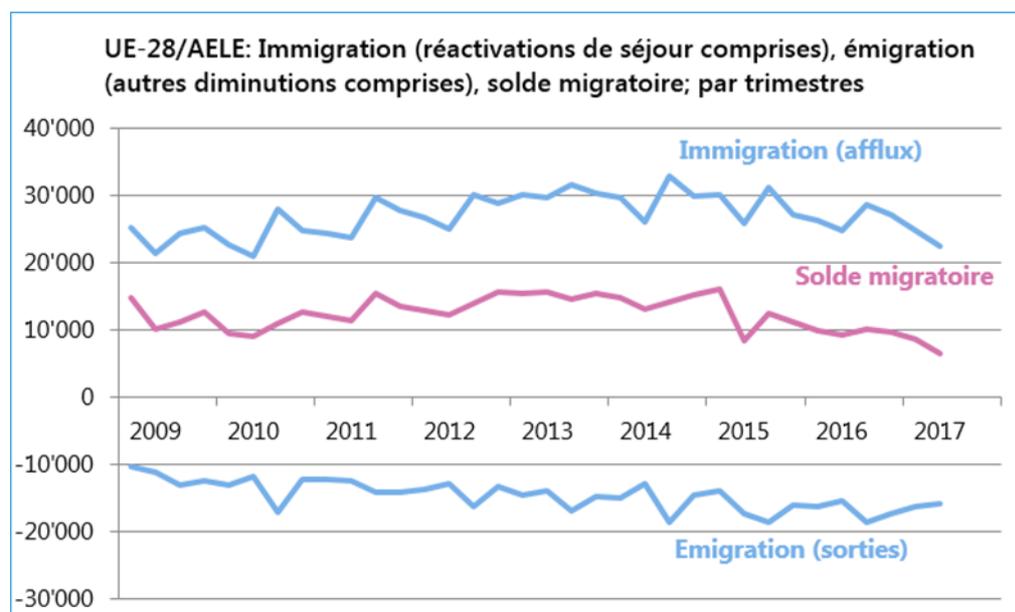
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à juillet 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-13.9%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à juillet 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-5.3%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé de janvier à juillet 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-0.4%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier à juillet 2017 : 9'478 (population étrangère résidente permanente) ; 25'076 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	1'981	1'134	-42.8	30'971	26'660	-13.9
UE-28/AELE	1'476	251	-83.0	20'616	15'284	-25.9
UE-17	575	-212	-136.9	14'969	10'099	-32.5
UE-8	573	381	-33.5	4'187	3'088	-26.2
UE-2	344	106	-69.2	1'406	2'080	47.9
Croatie	1	-5	-600.0	73	21	-71.2
Ressortissants Etats tiers	505	883	74.9	10'355	11'376	9.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	1'168	2'262	93.7	-1'376	3'803	376.4
UE-28/AELE	1'719	2'688	56.4	-1'034	3'579	446.1
UE-17	1'090	1'660	52.3	-2'459	659	126.8
UE-8	604	751	24.3	1'255	2'011	60.2
UE-2	30	265	783.3	207	775	274.4
Croatie	9	22	144.4	4	152	3700.0
Ressortissants Etats tiers	-551	-426	22.7	-342	224	165.5

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Total	50'581	47'800	-5.5	48'861	49'459	+1.1	92'492	89'631	-3.1

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Total	8'677	8'162	-5.9	17'162	17'507	+2.0	21'575	21'568	-

Source : SYMIC

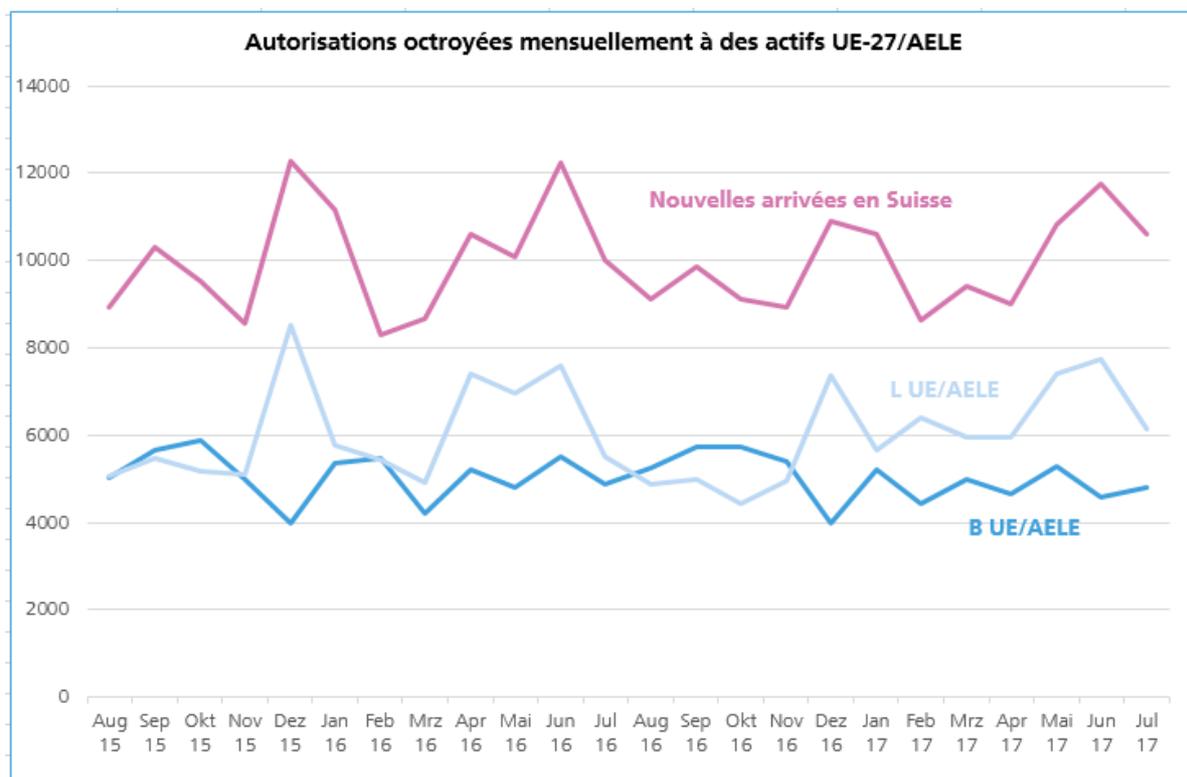
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Total	1'751	4'140	+136.4	6'856	4'895	-28.6	6'610	7'615	+15.2

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Juillet	39	0	258	147
Août				
Septembre				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	306'245	317'821
Février	3'889	3'984	3'781	306'245	317'821
Mars	4'301	4'892	3'994	306'245	317'821
Avril	5'223	4'980	5'121	308'175	322'028
Mai	4'111	4'122	5'087	308'175	322'028
Juin	5'159	4'641	4'241	308'175	322'028
Juli	4'687	3'963	4'314	314'109	--
Août	4'264	4'748		314'109	
Septembre	4'757	5'067		314'109	
Octobre	4'981	5'414		318'483	
Novembre	4'863	6'008		318'483	
Décembre	4'720	4'589		318'483	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	956 857	1 019 507	62 650	6.5
Travailleurs	746 964	816 637	69 673	9.3
Indépendants	73 209	70 189	- 3 020	- 4.1
Travailleurs détachés	136 684	132 681	- 4 003	- 2.9

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	63 884	65 998	2 114	3.3
Travailleurs	39 062	42 065	3 003	7.7
Indépendants	7 087	6 891	- 196	- 2.8
Travailleurs détachés	17 735	17 042	- 693	- 3.9

Annonces par secteurs économiques

Total général	63 884	65 998	2 114	3.3
Agriculture	6 896	6 965	69	1.0
Industrie et artisanat	22 333	21 628	- 705	- 3.2
Services	34 655	37 405	2 750	7.9

Source : SYMIC

- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué d'août 2016 à fin juillet 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3.1% (-2'861 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de 0% pendant cette période (-7 personnes) par rapport à l'année précédente. D'août 2016 à fin juillet 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+15.2%, + 1'005 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +8.9% en juillet 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En juillet 2017, 23'933 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de -3.6% (-889 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en juillet 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+7.7%).

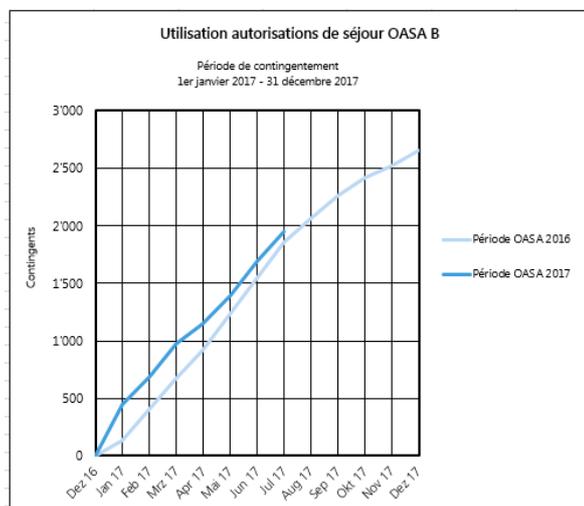
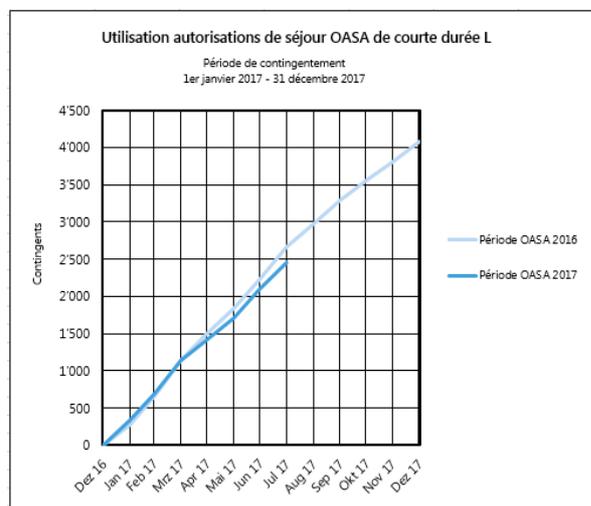
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145	1'130	676	978
Avril	1'492	1'418	923	1'155
Mai	1'837	1'708	1'229	1'385
Juin	2'229	2'098	1'542	1'689
Juillet	2'669	*2'460	1'860	*1'945
Août	2'981		2'068	
Septembre	3'278		2'259	
Octobre	3'555		2'413	
Novembre	3'798		*2'518	
Décembre	**4'079		*2'657	

Source : SYMIC

* Fin juillet 2017, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 275 permis B et à 1'230 L. Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 780 permis B et 810 permis L.

** Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

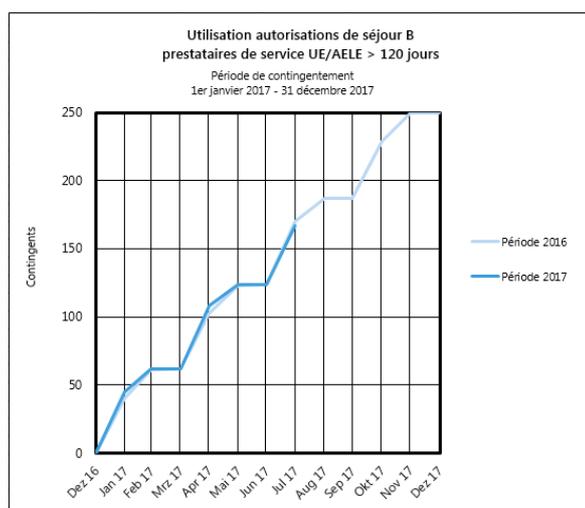
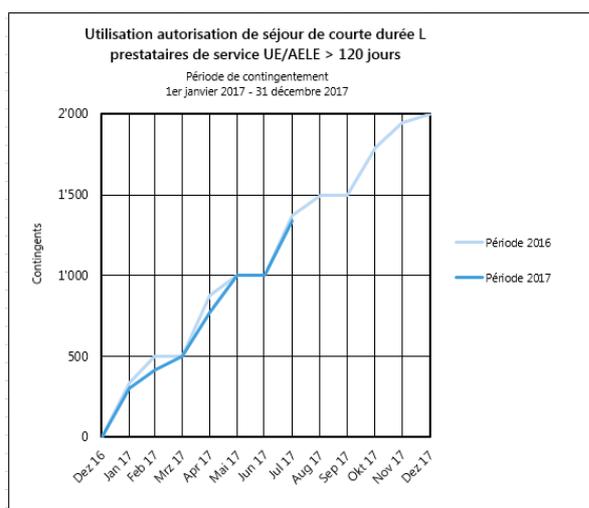


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin juillet 2017, à 55% des autorisations de séjour de courte durée L et 65% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500	500	62	62
Avril	880	769	103	108
Mai	1'000	1'000	123	124
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'370	1'342	170	167
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'794		229	
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin juillet 2017, à 67% des autorisations de séjour de courte durée L et à 67% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'103	4'930	-3.4	37'052	35'035	-5.4
Agriculture	104	97	-6.7	1'174	1'118	-4.8
Industrie et artisanat	936	911	-2.7	6'898	6'633	-3.8
Services	4'063	3'922	-3.5	28'980	27'284	-5.9
UE-17	4'026	3'937	-2.2	30'126	27'655	-8.2
Agriculture	47	45	-4.3	508	450	-11.4
Industrie et artisanat	757	745	-1.6	5'622	5'223	-7.1
Services	3'222	3'147	-2.3	23'996	21'982	-8.4
UE-8	715	779	9.0	5'361	5'023	-6.3
Agriculture	40	42	5.0	524	514	-1.9
Industrie et artisanat	115	137	19.1	1'013	909	-10.3
Services	560	600	7.1	3'824	3'600	-5.9
UE-2	328	189	-42.4	1'408	2'215	57.3
Agriculture	16	10	-37.5	140	154	10.0
Industrie et artisanat	59	25	-57.6	235	481	104.7
Services	253	154	-39.1	1'033	1'580	53.0
Croatie	12	14	16.7	61	67	9.8
Agriculture	1	0	-100.0	1	0	-100.0
Industrie et artisanat	0	4	-	10	12	20.0
Services	11	10	-9.1	50	55	10.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à juillet 2017 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'423	7'214	12.3	44'901	46'268	3.0
Agriculture	613	664	8.3	5'999	6'094	1.6
Industrie et artisanat	767	755	-1.6	6'925	7'122	2.8
Services	5'043	5'795	14.9	31'977	33'052	3.4
UE-17	4'562	5'013	9.9	31'514	32'724	3.8
Agriculture	220	220	0.0	1'887	1'896	0.5
Industrie et artisanat	622	607	-2.4	5'998	6'130	2.2
Services	3'720	4'186	12.5	23'629	24'698	4.5
UE-8	1'448	1'589	9.7	9'869	10'215	3.5
Agriculture	322	333	3.4	3'359	3'426	2.0
Industrie et artisanat	112	90	-19.6	667	691	3.6
Services	1'014	1'166	15.0	5'843	6'098	4.4
UE-2	372	558	50.0	3'238	2'931	-9.5
Agriculture	71	109	53.5	753	761	1.1
Industrie et artisanat	24	52	116.7	146	223	52.7
Services	277	397	43.3	2'339	1'947	-16.8
Croatie	34	49	44.1	241	355	47.3
Agriculture	0	2	-	0	10	-
Industrie et artisanat	9	5	-44.4	110	73	-33.6
Services	25	42	68.0	131	272	107.6

Source : SYMIC

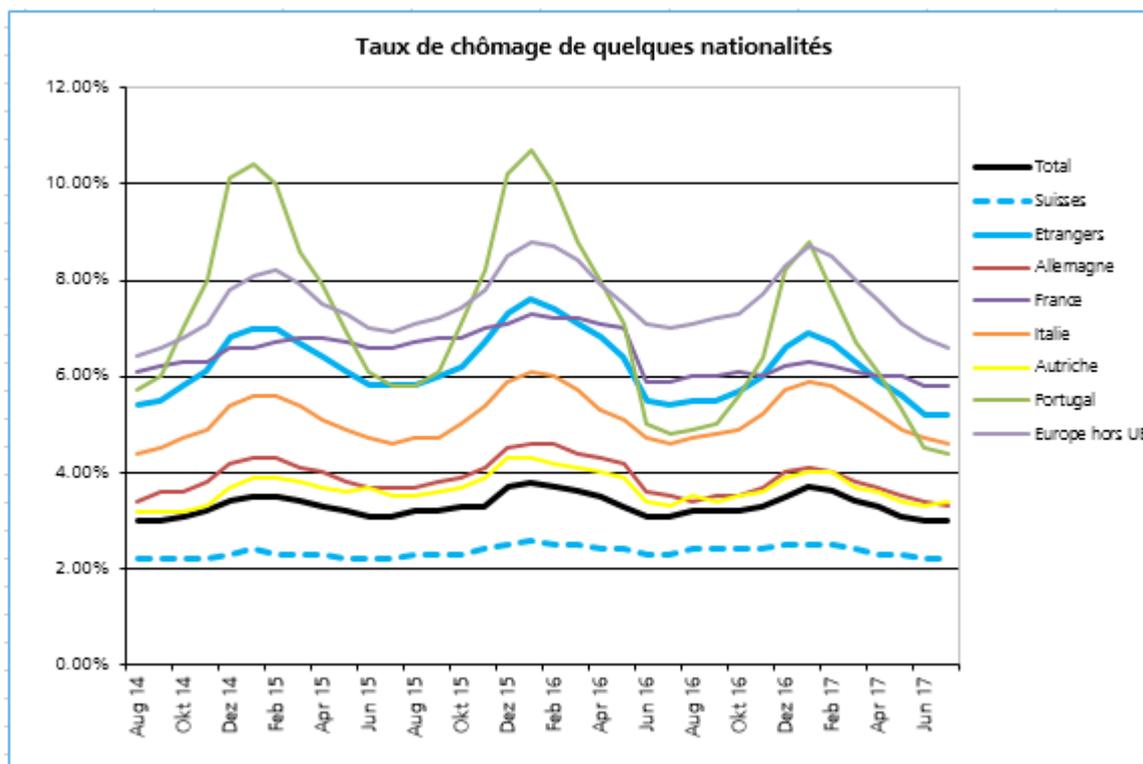
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en juillet 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	3'076
Bureaux de consultation, informatique	2'961
Agriculture	669
Santé et service vétérinaire	589
Services personnels	395

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Juillet 2016	Juillet 2017
Total	3.1%	3.0%
Etrangers	5.4%	5.2%
Suisses	2.3%	2.2%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	8	9	12.5	48	50	4.2
Par suite de violence conjugale	2	1		9	3	-66.7
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	8		39	47	20.5
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	187	268	43.3	1'920	1'887	-1.7
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	14	27		262	242	-7.6
Parent étranger d'un enfant suisse	17	8		73	63	-13.7
Intérêts publics majeurs	4	5		29	27	-6.9
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	95	157		1'120	1'106	-1.3
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	8	10		77	76	-1.3
Autres exceptions ⁸	49	61		359	373	3.9
Total	195	277	42.1	1'968	1'937	-1.6

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – juillet 2017
Afghanistan	193
Kosovo	167
Chine	157
Sri Lanka	104
Somalie	88
Irak	74
Syrie	64
Erythrée	58
Bolivie	53
Bésil	50
Autres	416
Total	1'424

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'979	3'689	-7.3	24'799	22'911	-7.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	715	683	-4.5	5'279	4'816	-8.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'264	3'006	-7.9	19'520	18'095	-7.3

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'979	3'689	-7.3	24'799	22'911	-7.6
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'277	1'908	-16.2	12'883	11'231	-12.8
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'702	1'781	4.6	11'916	11'680	-2.0

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - juillet 2017
Italie	1'913
Allemagne	1'825
Portugal	1'603
France	1'474
Kosovo	1'305
Macédoine	892
Espagne	810
Etats-unis d'Amérique	797
Inde	794
Brésil	750
Autres	10'748
Total	22'911

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Naturalisations	3'068	3'506	14.3	22'355	24'218	8.3
ordinaires	2'402	2'876	19.7	16'916	18'551	9.7
facilitées et réintégrations	666	630	-5.4	5'439	5'667	4.2

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %
Allemagne	355	584	64.5
Italie	307	428	39.4
Portugal	361	284	-21.3
Kosovo	197	261	32.5
France	231	188	-18.6
Macédoine	127	153	20.5
Serbie	98	144	46.9
Turquie	132	137	3.8
Espagne	137	128	-6.6
Sri Lanka	82	89	8.5

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Juillet 2016	Juillet 2017	Différence en %	Janvier - juillet 2016	Janvier - juillet 2017	Différence en %
Total	6'402	7'397	15.5	48'573	49'532	2.0
octroyées de manière anticipée ¹⁰	276	291	5.4	1'756	1'887	7.5

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – juillet 2017
Pologne	166
Russie	158
Hongrie	148
Roumanie	143
Inde	118

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 49'532 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à juillet 2017, dont 1'887 (3.8%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes

issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).